

Réalisation du chef-d'œuvre – Baccalauréat professionnel

FORME PONCTUELLE

DOCUMENT DE CADRAGE DE L'ÉVALUATION

Public concerné :

Élèves et apprentis des établissements d'enseignement privés **hors contrat** et des centres d'apprentis **non** habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Évaluation orale

En référence à l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévues à l'examen du baccalauréat professionnel.

Note sur 20

L'écart de points supérieurs ou inférieurs à 10 sur 20 est affecté du coefficient 2.

Ces points sont soit soustraits soit ajoutés selon qu'ils sont inférieurs ou supérieurs à 10 sur 20 et intégrés au calcul de la moyenne générale.

Le chef-d'œuvre constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière. Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du chef-d'œuvre est choisi au regard de l'intégralité du périmètre de la spécialité du baccalauréat professionnel préparé, quelle que soit l'épreuve professionnelle à laquelle il est rattaché pour son évaluation.

L'objet de l'évaluation est la démarche concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

Les candidats sont intégralement évalués lors de l'oral de présentation du chef-d'œuvre.

Déroulé de l'évaluation orale : Elle consiste en une présentation orale de la réalisation du chef-d'œuvre par le candidat, suivie d'un entretien structuré par des questions des examinateurs sur cette réalisation.

Durée : Durée globale de 15 minutes avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions.

Support : Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum, qu'il apporte et qu'il peut utiliser librement lors de l'oral. **Le support, en lui-même, n'est pas évalué** et sa consultation **ne peut être exigée** par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.

L'oral : Présentation et échange à partir de questions, il comprend les aspects suivants :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de **la démarche** de réalisation de son chef-d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de **sa part individuelle prise dans le projet**.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.
- Présentation des dimensions socio-économiques, culturelles, de développement durable et numérique du projet.
- Présentation des compétences acquises dans l'élaboration du chef-d'œuvre et mobilisables pour son insertion professionnelle ou une poursuite d'études.

Commission d'évaluation : Composée de deux professeurs obligatoirement issus d'un établissement public, d'un établissement privé sous contrat ou d'un centre de formation d'apprentis habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Réalisation du chef-d'œuvre – Baccalauréat professionnel

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

DOCUMENT DE CADRAGE DE L'ÉVALUATION ORALE TERMINALE

En référence à l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévues à l'examen du baccalauréat professionnel

Public concerné :

Élèves et apprentis des établissements publics ou privés sous contrat avec l'État et des centres de formation d'apprentis habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation

Rappel des modalités d'évaluation par CCF :

- 1^{ère} partie de la note (50%) : moyenne des notes figurant au livret de formation ou au livret scolaire.
- 2^{ème} partie de la note (50%) : oral de présentation.

Note sur 20

L'écart de points supérieurs ou inférieurs à 10 sur 20 est affecté du coefficient 2.

Ces points sont soit soustraits soit ajoutés selon qu'ils sont inférieurs ou supérieurs à 10 sur 20 et intégrés au calcul de la moyenne générale

Le chef-d'œuvre constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière. Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du chef-d'œuvre est choisi au regard de l'intégralité du périmètre de la spécialité du baccalauréat professionnel préparé, quelle que soit l'épreuve professionnelle à laquelle il est rattaché pour son évaluation.

L'objet de l'évaluation est la démarche concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

Évaluation de l'oral terminal du chef-d'œuvre

Durée : durée globale de 15 minutes avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions.

Support : Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages, maximum, qu'il apporte et qu'il peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, **n'est pas évalué** et sa consultation **ne peut être exigée** par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.

Déroulement : Présentation et échange à partir de questions.

Il comprend les aspects suivants :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de **la démarche** de réalisation de son chef-d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa **part individuelle** prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.
- Présentation des dimensions socio-économiques, culturelles, de développement durable et numérique du projet.
- Présentation des compétences acquises dans l'élaboration du chef-d'œuvre et mobilisables pour son insertion professionnelle ou une poursuite d'études.

Commission d'évaluation : Composée d'un professeur d'enseignement professionnel et d'un professeur d'enseignement général. Un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef-d'œuvre.